

SYNTHÈSE

TYPES D'ACCORDS POUVANT PRÉVOIR LA MISE EN PLACE
D'UN CONGÉ DE MOBILITÉ

DISPOSITIFS	ENTREPRISES CONCERNÉES	MESURES FACILITANT LE RETOUR À L'EMPLOI
ACCORD PORTANT RUPTURE CONVENTIONNELLE COLLECTIVE	Toute entreprise	> Formation > Validation des acquis de l'expérience > Reconversion > Soutien à la création d'activités nouvelles ou à la reprise d'activités existantes par les salariés
ACCORD DE GPEC	Entreprises et groupes d'entreprises d'au moins 300 salariés, entreprises et groupes d'entreprises de dimension communautaire comportant au moins un établissement ou une entreprise de 150 salariés en France	Modalités d'accompagnement des actions de formation définies par accord

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DES LICENCIEMENTS ÉCONOMIQUES SELON LA TAILLE DE L'ENTREPRISE

	ENTREPRISES DE MOINS DE 1000 SALARIÉS ET ENTREPRISES EN REDRESSEMENT OU EN LIQUIDATION JUDICIAIRE	ENTREPRISES DE 1000 SALARIÉS ET PLUS
CONTRAT DE SÉCURISATION PROFESSIONNELLE (CSP)	OUI	NON
CONGÉ DE RECLASSEMENT	NON	OUI